

# Centrale solaire de La Chapelle Saint Ursin

22 juin 2022

*Seul le prononcé fait foi*

Monsieur le Maire,  
Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les élus,  
Mesdames et Messieurs,

C'est avec plaisir M. le Président, M. le Maire, que j'ai répondu à votre invitation pour cette inauguration,

D'abord parce que les longs mois d'abstinence que constitue la période de réserve électorale, font que je retrouve avec plaisir le contact des élus, source d'information et de proposition sur le territoire qu'ils servent toujours avec passion ;

Ensuite, pour la simple bonne raison que **nous sommes réunis aujourd'hui autour d'un projet exemplaire.**

**Exemplaire**, il l'est sur le plan énergétique. Il s'inscrit en effet pleinement dans la loi sur la transition énergétique pour la croissance verte du 18 août 2015 qui doit permettre à la France de contribuer plus efficacement à la lutte contre le dérèglement climatique et à la préservation de l'environnement, ainsi que de renforcer son indépendance énergétique tout en offrant à ses entreprises et ses citoyens l'accès à l'énergie à un coût compétitif.

Il y a aussi (et cela prend un relief particulier dans le contexte international que nous traversons) un enjeu de souveraineté.

Pour mémoire, parmi les objectifs à moyen et long termes figure celui d'augmenter la part des énergies renouvelables (EnR) à 32 % de la consommation finale brute d'énergie en 2030. La diversification du mix énergétique est donc un objectif majeur qui passe par le développement des énergies renouvelables et de récupération, avec l'objectif du doublement des capacités installées en termes d'énergies renouvelables électriques d'ici 2028.

À ce jour, cette centrale photovoltaïque est la plus importante du département, tant en surface (20 hectares) qu'en production (elle correspond à la consommation électrique de plus de 6 200 foyers). Dans le Cher, 6 parcs sont actuellement raccordés. Ils représentent une puissance 64 MWc pour une surface totale de 72 hectares. A elle seule, cette centrale représente environ un tiers de la puissance actuellement produite. 5 autres parcs sont autorisés mais non encore raccordés. 34 projets sont actuellement en cours d'instruction.

Je disais au début de mon propos que **ce projet était un dossier exemplaire**. Sa dimension écologique va bien au-delà de la seule question énergétique que je viens d'aborder.

En effet, ce projet a eu dès le départ une approche « verte » dans la mesure où c'est une **friche** qui a été **reconvertie** et **requalifiée**. Nous sommes donc sur une logique de sobriété foncière qui illustre complètement ce que promeut, par ailleurs, la loi Climat et résilience : un cadre qui concilie la possibilité de développer des projets ambitieux avec le respect des impératifs liés à la transition écologique. Cela passe notamment par un urbanisme qui cherche en priorité à valoriser et requalifier les marges, les centres-villes, les dents creuses, les friches comme ici, plutôt que de recourir par défaut, par facilité et parfois par manque d'imagination à l'étalement urbain.

**Ce projet est exemplaire aussi**, d'un point de vue développement durable, car il repose sur du financement participatif, en ouvrant une part substantielle de l'investissement du projet au bénéfice des citoyens locaux. Nous sommes donc dans une logique de circuit court, en permettant aux usagers de bénéficier d'une énergie non seulement propre et durable mais aussi produite localement.

**Enfin, ce projet est exemplaire** en ce qu'il illustre la capacité des élus et de l'État à travailler main dans la main au service du développement de projets ambitieux. En l'espèce, la procédure a été longue, les obstacles nombreux, en particulier par le fait que l'on se trouve à proximité d'une usine d'armement, dans une zone soumise à un PPRT, et qu'il fallait prendre en compte le risque d'explosion. Cela a pris du temps, vous l'avez rappelé Monsieur le Maire. Il a fallu notamment deux enquêtes publiques, une étude environnementale, une campagne de fouilles archéologiques préventives. Mais finalement, le projet s'est concrétisé. Cette réussite témoigne de notre capacité à nous mobiliser, à faire preuve de réactivité et d'audace, ensemble, pour rendre possibles des projets aussi ambitieux.

Les projets favorisant la transition énergétique font l'objet, à l'image de l'ensemble des projets industriels, d'un accompagnement des services de l'État qui doit se faire, certes, dans le plus strict respect des textes en vigueur, mais ce cadre réglementaire ne doit pas nous interdire, comme le montre ce qui a été fait pour cette centrale photovoltaïque, de faire preuve de souplesse et de réactivité quand l'intérêt général est en jeu.

C'est la méthode que je prône depuis mon arrivée dans le Cher : un État à l'écoute des élus et du territoire, qui se doit de chercher à faciliter les projets, en conseillant, en raccourcissant au maximum les délais quand c'est possible, en finançant aussi quand c'est éligible, en dérogeant quand ce moyen existe, comme cela a été le cas en l'espèce. Bien sûr, tout n'est pas possible et c'est aussi mon rôle de rappeler, le cas échéant, les lignes rouges, qui ne sont pas des lignes fixées en opportunité dans le secret de je ne sais quel bureau, mais qui sont tracées par les textes.

Cette ligne de conduite, nous devons l'avoir, ensemble, sur tous les grands projets du territoire, et en particulier quand il s'agit de transition énergétique. Sur le photovoltaïque, sur les méthaniseurs, sur les éoliennes, le Cher n'a pas à rougir. Nous sommes plutôt bons et en avance sur bon nombre de nos voisins. Mais nous devons poursuivre et accélérer nos efforts. Nous devons le faire en entendant les inquiétudes qui s'expriment, en écoutant les oppositions, en préservant nos capacités agricoles. Il nous faut expliquer, rassurer, en un mot convaincre. C'est notre responsabilité de pouvoirs publics que d'identifier des solutions de compromis pour réussir la transition énergétique sur notre territoire. Sur ce sujet comme sur les autres, l'État aura aussi besoin des élus locaux. Encore une fois, le projet que nous inaugurons aujourd'hui a le mérite de témoigner de ce que notre volontarisme combiné peut permettre et nous montre la voie à suivre collectivement.

Merci à vous.